Chronique Roubaisienne

BUREAU : 38, Rue Pauvrée, 20 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 9.38. — 2e ELEPHONE

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni mardi soir. L'ordre du jour prévoyait seulement la nomination des commissions et aucune autre question n'a été envisagée, la séance a donc été monotone, elle n'a d'ailleurs duré qu'une heure.

En voici le compte-rendu :

La séance est ouverte à 6 heures 35, sous la présidence du citoyen Lebas.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté sans la moindre observation.

Puis on procède à la nomination des commissions. L'*Egalité* a publié hier matin la composition de ces commissions; mais la commission de perfectionnement : Ecole pratique de commerce et d'industrie a été involontairement omise.

Elle comprend : MM. J.-B. Suquet, Albert Chevalier, Emile Broquet, Henri Fostix, Louis Vissase, Edouard Lempire, Jules Cornet et Samuel Bayman.

Après l'élection des membres des commissions municipales et des délégués, le Maire insiste auprès des conseillers pour qu'ils suivent assidument les réunions de commissions.

« Ces réunions, dit Lebas, ont la plus grande importance, car c'est au sein de ces commissions municipales que seront étudiées les plus graves problèmes. La question de la révision des tarifs d'octroi doit venir prochainement en discussion, l'examen du compte administratif de 1911 et du budget supplémentaire de 1912 y sera fait également dans un avenir très rapproché. Il est donc indispensable que chacun de vous assiste très régulièrement à toutes les réunions. »

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9 heures 35.

LES REPRESENTANTS DES SYNDICATS OUVRIERS AU CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL

La liste électorale provisoire, dressée conformément à l'article 12 du décret du 14 mars 1909, modifiée par les décrets des 27 janvier et 4 août 1904, 2 juin 1907 et 30 avril 1909, est déposée à la mairie de chacune des communes où elle mentionne des syndicats électeurs.

En outre, elle a été adressée aux Bourses du travail et aux Conseils de prud'hommes.

Les intéressés sont invités à en prendre connaissance. Les protestations seront reçues par le préfet du département jusqu'au 15 juin 1912, délai de rigueur.

Une femme renversée par une auto est grièvement blessée

Mme Marie Vandekerkove, ménagère, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 2, avait pris le tier A, rue du Collège, mardi à midi moins 10. Elle descendit rue Jacquart et, au moment où elle traversait la chaussée, elle fut renversée par l'automobile de M. Hemp, coiffeur, demeurant rue de Tourmai, à Tourcoing.

Relevée par les témoins de l'accident, la malheureuse fut transportée dans un estaminet voisin où elle reçut les soins de M. le docteur Ballenghien.

Le praticien a relevé des contusions multiples sur tout le corps et une fracture probable du crâne. Mme Vandekerkove a été admise à l'hôpital de la Fraternité. Son état est très grave.

LA MAUVAISE BORDURE

Le sieur Léon Etienne, 43 ans, lisseur, demeurant rue du Fontenoy, 99, s'est fracturé la jambe droite en glissant sur un trottoir à proximité de son domicile.

M. Etienne a déjà été victime d'un accident semblable il y a quelques années.

M. le docteur Debuchy l'a fait admettre à l'hôpital.

CADUM
contre toutes
maladies
de la peau
Dès l'instant que le Cadum est employé contre n'importe quelle affection de la peau, on soulagement immédiat se fait sentir. Quelle que soit la maladie que vous pouvez avoir, et quelle qu'en soit l'ancienneté, ce merveilleux onguent vous viendra en aide. Boîte d'essai 50 c.

L'AVENIR DU FRESNOY AU CONCOURS INTERNATIONAL DE CHARLEVILLE

L'Avenir du Fresnoy, société de gymnastique, composée essentiellement de jeunes ouvriers, a pris part dimanche et lundi au concours international de Charleville, en 1re division, 1re section.

Elle a remporté les succès suivants : prix d'excellence concours de section ; premier prix nouveautés spéciaux ; premier prix pyramides ; prix individuels couronnés à Obesquière, monteur général, et au gymnaste Liénard.

L'Avenir du Fresnoy sera reçu par le Comité et la Philharmonie ce soir mercredi à sept heures et demie, en gare de Roubaix. Le Fresnoy s'apprête à fêter, comme ils le méritent, ses jeunes gymnastes.

QUI A TROUVE ?

Il a été perdu dimanche dernier, vers midi et demi, à la descente du car Mongy, place de la Liberté, à Roubaix, ou pendant le trajet de cet endroit au car B, un médaillon en argent contenant deux photographies.

Prière de le rapporter rue d'Avelghem, 155, à Roubaix, ou au commissariat central de cette ville.

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 28 mai 1912

Naissances. — René Vandekerckhove, boulevard de Cambrai, 60. — Nelly Devienne, avenue Julien Lagache. — René Masure, rue des Anges, 34. — Raymonde Cartier, rue de la Vigne, cour Ste-Thérèse, 3.

Décès. — Joséphine Desbarbieux, 72 ans, sans profession, rue de Lannoy, 357. — Louis Tavernier, 65 ans, apprêteur, rue de l'Ommeleu, cour Ferret, 39. — François Chevalier, 4 ans, rue Richard Lenoir, 37. — Charles Claeysen, 53 ans, rammonneur, rue [illegible], cour Six, 2. — Marie Jossen, 28 ans, sans profession, avenue Julien Lagache. — Marie Scherpereel, 35 ans, peigneur, avenue Julien Lagache. — Alexandre Catteau, 67 ans, sans profession, avenue Julien Lagache. — Désiré Dujardin, 1 an, avenue Julien Lagache. — Lucien Sauvage, 5 mois, avenue Julien Lagache.

Sucrez vos Fraises
avec le
LE SUCRE BEGHIN
Sucre à Fruits en boîtes de 1 kilog. et de 500 grammes

CROIX

L'ATTAQUE NOCTURNE

Trois arrestations

Nous avons relaté comment M. Feuscomprès, demeurant rue Gambetta, 36, avait été victime d'une attaque nocturne et sérieusement blessé.

Les trois agresseurs ont été mis en état d'arrestation : ce sont les nommés Maurice Macoy, 21 ans, qui porta les coups de couteau; Emile Cooren, 33 ans, et Léon Dupré, 20 ans, ébénistes. Ils sont domiciliés chez Cooren Emile, cabaretier, rue de l'Epeule, 54.

Après avoir été interrogés par M. Jérôme, commissaire de police, les malandrins furent tous trois écroués à Lille. Ils avaient auparavant fait des aveux.

WASQUEHAL

PROCES-VERBAUX. — Le garde Dupont a dressé un procès-verbal pour ivresse, coups et blessures, et bris de clôture, à la charge de J.-B. Vanoosthuyse, de Wasquehal, qui, lundi, vers une heure de l'après-midi, faisant du vacarme chez Mme veuve Derache, cabaretière, rue Ferrer.

— Un procès-verbal a été dressé par le garde Viseur, à la charge de Camille Devisch, manœuvre, âgé de 35 ans, à Wasquehal, qui, lundi soir, vers 7 heures, alors qu'il était en état complet d'ivresse, battait son amie dans la rue Christophe-Colomb. Cette dernière a refusé de porter plainte.

LA DUCASSE. — La Mairie nous communique la note suivante :

« La distribution des places aux forains désireux de s'installer à la ducasse de Wasquehal qui a lieu lundi 3 juin prochain, se fera aujourd'hui mercredi, à 2 heures et demie.

LA CULTURE DU LIN. — La Mairie nous communique la note suivante :

« Il est rappelé aux cultivateurs désireux de bénéficier de la prime, accordée par l'Etat à ceux d'entre eux qui cultivent du lin ou chanvre destiné à la production de la filasse qu'ils doivent faire leur déclaration d'ensemencement à la Mairie et avant le 1er juin. »

WATTRELOS

Réunion du Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni le 25 mai. Au début de la séance, M. Raimbaut Emile présente le vœu suivant qui est adopté :

« *Le Conseil* municipal, réuni dans sa séance du 28 mai 1912, et avant de commencer ses travaux, envoie une adresse de sympathie au Président de la République Française, forme les vœux les plus sincères pour le développement du régime républicain, jusque et y compris la socialisation des moyens de production et d'échange. »

On procède ensuite à l'élection des membres des commissions. Ont été nommés: Membres de l'administration des Hospices : Deprince Pierre, Dobigies Louis. — Au Bureau de bienfaisance : Delannoy Louis, Pesin Louis.

Le citoyen Griffaut, maire, prononce alors l'allocution suivante :

Messieurs, nos Commissions municipales étant maintenant constituées, je suis assuré que tous nos collègues tiendront à faire preuve du plus grand dévouement dans l'étude des affaires qui leur seront soumises.

De son côté, l'Administration municipale fera diligence pour hâter la solution de toutes les questions qui lui seront soumises ou dont elle prendra l'initiative.

En tout moment elle sera guidée par la seule préoccupation de l'intérêt général de la population. Elle aura surtout pour but de travailler au développement et à l'embellissement de la ville de Wattrelos, en tenant compte, bien entendu, des règles de l'hygiène, indispensables pour la santé publique.

Dans toute assemblée, une méthode de travail s'impose pour mener à bien et le plus rapidement possible les réformes à créer, les projets à poursuivre.

C'est pourquoi, nous prions nos collègues de l'assemblée communale de vouloir bien saisir l'administration municipale plusieurs jours avant la séance du Conseil, de toute réclamation ou proposition, afin de les soumettre à l'étude des commissions ou services compétents.

De cette façon; l'administration sera à même, à la séance qui suivra, de vous faire part, en toute connaissance de cause, de la suite pouvant être donnée aux réclamations ou propositions.

Cette méthode de travail devant être profitable à la bonne marche des affaires communales, le suis certain qu'elle recevra l'approbation de tous les membres de cette assemblée.

Le Maire est chaleureusement applaudi.

JEUNES VANDALES. — Deux jeunes garnements, Léon et Tricky Jean, tous deux âgés de 12 ans, ont été surpris au moment où ils saccageaient un champ de seigle, appartenant à M. Lepers, à la Madeleine. Le garde-champêtre Tonneau leur a dressé procès-verbal.

IVRESSE. — Le garde Floren a dressé contravention pour ivresse aux femmes Devielle Camille, 39 ans, maçon, et Stelle Victor, 40 ans, journalier, demeurant tous deux à Wattrelos.

CYCLISTE EN DEFAUT. — Le sieur Alfred Delrue, maçon, demeurant à Roubaix, a été gratifié d'un procès-verbal pour avoir circulé en bicyclette sur un trottoir interdit, rue d'Audenaerde.

ETAT-CIVIL de WATTRELOS. — *Naissances.* — Mireille Fortune, rue du Beck. — Georges Bussechaert, rue Carnot, 26. — Vancoille Lucien, rue du Damier, 27. — Dubus Jeanne, rue Claude Bernard. — Leonie Vanhoenacker.

Décès. — Nathalie Lecourt, 67 ans, rue de Tourcoing, 153. — Marie Duhamel, 61 ans, rue du Moulin, 28. — Amélie Dhalluin, 77 ans, rue de Tourcoing. — Thérèse Ogaerdem, 67 ans, rue du Gendarmerie, 10.

LANNOY

CONCERT DE LA MUSIQUE MUNICIPALE. — Voici le programme du concert du jeudi 30 mai, à 8 heures et demie du soir, Grande-Place :

1. El Capitan, marche américaine (Sousa). — 2. Jour de Fête, scènes romantiques (G. Parès). — 3. Fête Militaire, mazurka pour trompette, soliste M. A. Piot (Wetlgel). — 4. L'Ardésienne, pastorale (Bizet). — 5. La Veuve Joyeuse, valse viennoise (Lehbar). — 6. Défilé avec clairons et tambours (X...).

HEM

BRAS CASSE. — Le jeune Emile Boutanque, âgé de 14 ans, est tombé d'un arbre, au hameau des Trois Baudets, et s'est cassé un bras et fait plusieurs contusions. Il a reçu les soins d'un docteur.

INCENDIE. — Le poulailler de M. Alfred Leclercq, cabaretier au hameau des Trois Baudets, a été détruit par le feu. Plusieurs poules ont été carbonisées. Il y a assurance.

AU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni le 28 mai. Après le vote d'une adresse de sympathie au Président de la République, on procède à l'élection des membres des commissions.

Ont été nommés: Membres de l'administration des Hospices : Deprince Pierre, Dobigies Louis. — Bureau de bienfaisance: Delannoy Louis, Pesin Louis.

GAZETTE TOURQUENNOISE

Le drame du cabaret Hennebelle

Une arrestation à Roubaix

On se souvient du drame qui s'est déroulé le 20 courant à l'estaminet Hennebelle, « Au Bon Vivant », rue de la Latte.

L'un des individus mêlés à ce drame, un sieur Oscar-Emile Chantry, 29 ans, journalier, sans domicile fixe, a été arrêté mardi à huit heures du matin par les agents de sûreté Doutrelgne, Maes, Devogle et D'Halluin dans la rue du Fort.

Cette arrestation a été opérée en vertu d'un mandat d'arrêt de M. Houeix, juge d'instruction à Lille, en date du 24 mai, pour homicide volontaire.

Chantry a été conduit à la maison d'arrêt de Lille à deux heures de l'après-midi.

UNE BALLE DE LAINE SUR LA POITRINE

A la filature Emile Leplat, rue Duguay-Trouin, un homme de peine, Henri Debuschère, 46 ans, est tombé en déchargeant une balle de laine d'un camion et a reçu cette balle sur la poitrine. Il s'est fait de violentes contusions au thorax et au coude droit. M. le docteur Leduc lui a prescrit trente jours de repos.

LES MAUVAISES CHUTES

Un monteur de chauffage, Edouard Vandendriessche, 49 ans, de l'entreprise de serrurerie Burms-Demay, rue de Gand, a fait un faux-pas et est tombé lourdement. Dans sa chute il a reçu des contusions au thorax et s'est fracturé la 6e côte. Docteur Delegrange; un mois de repos.

ASSOCIATION AMICALE DES A. E. DU FLOCON

La commission des A. E. Flocon informe les membres de l'Amicale qu'elle organise le dimanche 25 août prochain (Fête St-Louis), une excursion en train spécial pour Le Tréport-Mers. Le coût du voyage est de 5 fr. 25.

Les adhésions sont reçues à l'école tous les dimanches, de 11 h. à 12 h. 1/2.

Les membres de l'Amicale sont autorisés à se libérer du coût du voyage par acomptes. Un tri-sorior spécial est à leur disposition à l'école le dimanche.

LA VIE DES TOURQUENNOIS

Nous donnons aujourd'hui la deuxième partie de la statistique sanitaire et démographique de la ville de Tourcoing, pendant le mois d'avril dernier :

Analyses. — Le Laboratoire municipal a procédé à l'analyse chimique et bactériologique de divers échantillons d'eau prélevés par les soins du service, à la suite de plaintes et réclamations de locataires, sur la demande et aux frais de particuliers, et sur la propre initiative du service, notamment à la suite d'un cas de fièvre typhoïde.

A la suite de ces expériences, le Bureau d'Hygiène a fait procéder à l'installation des eaux potables dans divers immeubles et fait combler jusqu'au niveau du sol trois puits dont l'eau a été reconnue impropre à la consommation.

Salubrité des immeubles. — Quinze enquêtes ont été instruites, dont onze à la suite de plaintes émanant de diverses personnes habitant notre ville et quatre sur l'initiative du Bureau d'hygiène pour les causes ci-après désignées : malpropreté, eau impropre aux usages alimentaires, assainissement d'immeubles, puisards absorbants, eaux ménagères stagnantes, cabinets et fosses d'aisances en état défectueux, etc...

Presque tous les propriétaires ont donné satisfaction dans le moindre délai aux prescriptions ayant fait l'objet des injonctions du Bureau d'hygiène.

Pour les autres, des arrêtés ont été notifiés enjoignant à divers propriétaires de faire effectuer les travaux suivants, dans les délais variant de 15 jours à un mois :

1. Suppression d'un puisard absorbant.
2. Cimentage d'une cuvette d'égout à joints d'éviter les infiltrations.
3. Fermeture de puits et installation des eaux potables de la canalisation publique.
4. Suppression de dépôts d'immondices dans les cours privées.

Divers rapports concernant l'état général et salubrité de plusieurs immeubles ont été transmis à la commission sanitaire de la 1e circonscription pour l'avis à donner en exécution des prescriptions de la loi du 15 février 1902.

Les propriétaires intéressés ont été convoqués à l'effet de prendre connaissance des dits rapports et présenter leurs observations et réclamations s'ils le jugent utile.

Plusieurs plaintes reconnues non fondées ont été classées par le service.

Habitations jugées insalubres, dangereuses ou inhabitables.

Une imprimerie, boulevard de Marcq, a fait l'objet d'un arrêté d'interdiction.

Un dépôt de chiffons et divers fonctionnant sans autorisation, l'intéressé a été mis en demeure de régulariser une demande régulière en prendre toutes les mesures nécessaires prescrites par les règlements administratifs relatifs à cette industrie insalubre.

Enfin, quatre établissements autorisés fonderies de fer, de cuivre, fabrique d'huile et couleur d'aniline, étant installés sans opérant les suivies les prescriptions des arrêtés respectifs d'autorisation, des injonctions ont été notifiées aux industriels exploitants, les mettant en demeure de s'y conformer dans un délai de deux mois, faute de quoi, des procès-verbaux de contravention seront dressés pour constater les contraventions et déférés aux tribunaux compétents.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 28 mai 1912

Naissances. — Théophile Dhosson, rue Basse, 16. — Desroisseaux Jean, rue Roche, 37.

Décès. — Pierre Pluquet, 68 ans, cafetier, avenue de la Gare. — Brieille Verlaque, 70 ans, sans profession, rue Chalendrin, 32. — Rosa Logie, 40 ans, sans profession, rue des Villas, cour Bataille, 7. — Marie Tricket, 57 ans, sans profession, rue Nationale, 122. — Clara Callens, 58 ans, sans profession, rue Nationale, 122. — Louise Mosquiez, 68 ans, sans profession, rue de Bavière, 3.

DEMANDEZ LES
Tablettes A. P.
PLUS ECONOMIQUE QUE LE SUCRE

LILLE

Les voleurs sont partout

Les voleurs de vélos

Une nouvelle arrestation

Nous avons déjà annoncé l'arrestation de Boisel et Dassavlle, comme auteurs de vols de bicyclettes dans notre ville. Poursuivant avec activité son enquête, la police de sûreté opérait dans la journée de lundi une nouvelle arrestation. Il s'agit d'un jeune ouvrier peintre, Gaston Duthieul, 17 ans, demeurant rue des Postes. Au cours d'une perquisition à son domicile, on découvrit la bécane dérobée le mai dans le couloir de l'habitation de M. Joseph Parios, électricien, rue Léon-Gambetta, 247. Duthieul, qui a passé des aveux, a été déféré au parquet.

Vaine tentative

Par escalade, un malandrin s'introduisait dans la nuit de lundi à mardi, dans un chantier situé à l'angle des rues des Guinguettes et du Faubourg-de-Roubaix et appartenant à M. Vesbelst, marbrier.

Le voleur fractura la porte d'un bureau et une fois dans la place, fouilla consciencieusement plusieurs tiroirs, sans rien y découvrir à sa convenance.

L'inconnu, que la police recherche, s'en donne beaucoup de mal pour rien, car il dut se retirer bredouille...

La Journée des Tamponneurs

Rue d'Artois

Le car L-562 longeait hier mardi la rue d'Artois allant vers la Grand'Place, lorsqu'à la hauteur de la rue Brûle-Maison il entra en collision avec une voiture attelée de deux chevaux appartenant à M. Tiberghien fils, 30, rue Leverrier, à Roubaix, qui se dirigeait vers la place Jeanne-d'Arc.

Le choc fut violent et le car eut son avant défoncé, ainsi qu'une glace brisée.

Aucun accident de personne à déplorer.

Lille la nuit

UNE AGRESSION NOCTURNE

L'un des agresseurs est arrêté

Un ouvrier cordonnier, M. Pierre Vanden Geetruy, demeurant 129, rue Saint-André, rentrait chez lui, vers une heure du matin, quand, non loin de la place du Concert, il fut assailli par deux individus qui, après s'être livré sur lui à des violences, lui dérobèrent son porte-monnaie, contenant une somme de 24 francs.

Sur plainte de la victime, M. Marmontel, commissaire de police du 2e arrondissement, ouvrit une enquête qui aboutit à l'arrestation de deux individus : Constant Devroé, 26 ans, et Constantin D..., 21 ans, tous deux sans profession et demeurant en garni rue de la Monnaie.

Ils furent confrontés avec le plaignant, qui reconnut Devroé comme étant l'un de ses agresseurs. Ce dernier a été déféré au parquet. Quant à Constantin D..., non reconnu par M. Van Geetruy, il a été remis en liberté.

IL DEFENDIT SON TROUPEAU

Le berger Alexandre Tisson, demeurant rue Malesherbes, faisait paître des moutons, hier, dans les remparts de la porte de Douai. Il avait avec lui un jeune chien qui l'aidait à garder son troupeau.

Un garçonnet de 13 ans, Edmond Klévais, demeurant 3, rue Ravy, s'étant approché trop près des moutons, fut mordu aux mains, aux cuisses et au ventre par le toutou qui, sans doute, avait cru voir en lui un malfaiteur.

M. Tisson ne sera pas inquiété, car en somme on considère que son chien n'a fait qu'effectuer son service et que le jeune Klévais s'est montré particulièrement imprudent.

L'animal sera néanmoins examiné par un vétérinaire.

Quant au blessé, son état n'est pas grave.

LES ACCIDENTS

Les remparts sont traîtres

Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences s'est produit lundi, vers sept heures du soir, dans les fortifications avoisinant la porte de Valenciennes.

Un droguiste, M. François Maes, 20 ans, demeurant rue Montesquieu, longeait un talus des remparts, lorsque soudain il glissa et tomba dans un fossé.

Dans sa chute, M. Maes se fractura le pied droit. Après avoir reçu les soins d'un docteur, le blessé a été transporté à l'hôpital de la Charité, où il fut admis d'urgence.

AU REMONTOIR
28, Rue Esquermoise, Lille
Grand choix bijouterie, horlogerie, orfèvrerie
Maison vendant le meilleur marché.

UN BRUTAL PERSONNAGE

Le sieur François Cauwenberghe, 35 ans, manœuvre, demeurant rue de Bâlrac, cour Bernard, se trouvait dans un estaminet du Faubourg du Sud, en compagnie d'un de ses ouvriers, le nommé Alphonse Candale, 42 ans, demeurant chez son patron, quand soudain, pour une question de salaire, les deux hommes se prirent de querelle puis, se disant mutuellement, sortirent de l'établissement où ils se trouvaient, pour vider leur dispute.

Dans la rue des Compagnons, qui mieux mieux, mais, tout à coup, Cauwenberghe, s'étant dégagé, se mit à frapper son adversaire en plusieurs fois avec un instrument de fer dont il était armé.

Il frappa si fort et si lourdement que le malheureux tomba sur place. Il a reçu quelques soins d'un docteur qui le fit admettre à l'hôpital de la Charité.

Quant à Cauwenberghe, il a été mis en état d'arrestation et déféré au Parquet pour coups et blessures.

Le danger d'aimer

Une entôleuse arrêtée

En regagnant, tranquillement son domicile, au cours de l'avant-dernière nuit, un employé des Ponts et Chaussées, M. Auguste X..., 25 ans, fit la rencontre, rue de Bethune, d'une jeunesse au minois frépon.

Les œillades de la belle ayant fait impression sur le quadragénaire, celui-ci, le cœur enflammé, résolut de l'emmener chez lui afin de... prendre une tasse de café.

M. X... ayant dû s'absenter quelques instants de la chambre où se trouvait la belle de rencontre, ne fut pas peu surpris à son retour de constater son départ.

Mais avant de s'échapper, l'inconnue avait subtilisé la montre de son conquérant, un porte-or et une griffe de léopard...

Ennuyé et pas content du tout, M. X... courut se plaindre à la police, qui par un hasard vraiment curieux, réussit à arrêter la voleuse au cours d'une ronde. C'est une nommée Berthe Dompsin, 19 ans, domicilié rue des Postes.

Fouillée, la fille Dompsin fut trouvée en possession des objets dérobés à M. X... Elle a été écrouée en attendant son transfert au Parquet.

L'entôleuse était amie de Gaston Dutilleul, arrêté pour vol de vélos, comme on le verra ci-dessus.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE
Grâce à la fraîcheur de son parfum exquis, le RICQLÈS est le dentifrice antiseptique le plus agréable.
L'alcool de menthe de RICQLÈS donne aux dents la blancheur, les préserve de la carie. *(Grand Prix, Londres 1908).*

VALENCIENNES

UN TERRASSIER EST RETROUVE INANIME SUR LA VOIE PUBLIQUE

Il a le crâne fracturé

Dans la nuit de lundi, vers trois heures du matin, deux personnes passant rue de la Pipette remarquèrent un individu étendu sur le sol et paraissant inanimé. Ils s'approchèrent. Le blessé, le sieur Delquinne, terrassier au service de M. Hayez, entrepreneur, demeurant boulevard Dampierre, put indiquer l'adresse de son patron.

Il se plaignait d'une blessure à la tête par où le sang s'échappait.

Delquinne tomba bientôt dans le coma. On le transporta alors chez M. Hayez, où on le pansa.

M. le docteur Relle fut aussitôt appelé et constata que le malheureux avait une fracture du crâne. Il a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu. Son état est grave.

La police a ouvert une enquête.

On ignore si Delquinne a été victime d'une agression ou d'un accident.

TAS D'ANIMAUX

Ont été amenés hier sur le marché aux bestiaux : 95 bœufs, 188 vaches et 62 taureaux.

UN EQUIPAGE DANS L'ESCAUT

M. Edmond Deconinck, 42 ans, boucher, demeurant rue du Faubourg de Paris revenait en voiture le long du canal, lorsqu'à un certain moment, au lieu dit « Le Petit Bruxelles », la fausse rène du cheval s'étant brisée dans le brancard, le cheval recula. L'équipage et son conducteur tombèrent dans l'Escaut.

M. Deconinck ne perdit heureusement pas son sang-froid. Il put se dégager de sa voiture, saisit son cheval par la bride tandis qu'il nageait de l'autre.

A ses appels, plusieurs personnes accoururent et avec l'aide de cordes, on put retirer l'équipage après une demi-heure d'efforts.

M. Deconinck en fut quitte pour un bain froid.

Les dégâts matériels sont insignifiants.

IMPRUDENCE D'ENFANT

La petite Joséphine Bécart, âgée de sept ans, dont les parents demeurent rue de Percin, et quelques autres enfants s'amusaient à pousser un chariot non attelé, abandonné avenue de Cambrai et appartenant à M. Zouda, constructeur.

Tout à coup la fillette tomba. Une des roues du véhicule lui passa sur les bras. Elle porte des contusions d'une certaine gravité.

Elle a été admise à l'Hôtel-Dieu.

Les parents de la petite Bécart ont porté plainte à la police. Une enquête est ouverte.

SINGULIER CLIENT

Un sieur François Dremière étant entré à l'estaminet Dervaux rue du 22 Septembre se prit de querelle avec les consommateurs et le cabaretier.

Aux uns et aux autres il lança quelques coups de poing.

Mis dehors, il brisa un carreau d'une fenêtre.

Plainte a été portée contre lui.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

DENAIN

ACTE DE SAUVAGERIE

Vendredi soir, Richez Victor, occupé au service de la voirie municipale, prenait une chope dans un estaminet de la rue de Villars, lorsqu'il fut assailli par un certain Pluchard, qui, après l'avoir terrassé, lui porta plusieurs coups de pied à la figure.

Le malheureux s'est relevé la face couverte de coups.

La police enquête sur cet acte de sauvagerie.

FRESNES

CONCOURS AGRICOLE. — Voici le programme du concours agricole cantonal qui aura lieu le 2 juin à Fresnes :

A 9 heures et demie, réception des autorités et des membres du jury par la municipalité et le comité de l'Union agricole.

A 10 heures, Grand Place, concours agricole. — Montant des prix : 1,450 francs et médailles.

Exposition internationale de machines agricoles et d'appareils de laiterie.

A 1 heure et demie, banquet.

A 3 heures et demie, proclamation des récompenses à la mairie.

Une fête locale, comprenant un concert, suivra.

ONNAING

POUR REPEUPLER. — Mme Tofmann, âgée de 25 ans, épouse d'un ouvrier mineur vient de mettre au monde trois enfants mâles.

Mme Tofmann était déjà mère de quatre enfants.

Les trois garçonnets sont très robustes et l'état de leur maman est des plus satisfaisant.

DOUAI

C'EST LA LOI

Jean Daniel, 51 ans, originaire du département, qui vendait des chansons en ville sans autorisation, a eu sa marchandise saisie par la police en attendant qu'il soit autorisé.

—x—

TRAVERSEE DE DOUAI A LA NAGE

Nos lecteurs se rappellent le brillant succès remporté le 14 juillet dernier par la traversée de Douai à la nage. Cette année, une épreuve semblable est organisée à Douai avec plus de mille francs de prix en espèces et objets divers.

En outre, de généreux donateurs sont tout disposés à donner leur appui au comité d'organisation.

Le comité s'est assuré le concours de candidats dont la valeur est un sûr élément de succès.

Nous publierons prochainement le règlement et la liste des prix.

—x—

LE PORTEMONNAIE

Mme Fauvel, ménagère, 2, rue Lambrecht est venue se plaindre à la police qu'on lui avait dérobé son portemonnaie sur le marché de la place Saint-Amé. Il contenait 6 à 8 francs.

Une enquête est ouverte.

—x—

ÇA FUME

Un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Coulon, tailleur, 2, ruelle d'Anchin.

Il fut rapidement éteint par les voisins et les dégâts sont insignifiants.

LA PROCHAINE SESSION DES ASSISES

La troisième session des assises du Nord s'ouvrira au Palais de Justice de Douai le lundi 15 juillet, à midi sous la présidence de M. Gravck, conseiller à la Cour, assisté de MM. Fayet et Penneber, comme assesseurs.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

GUINGY

DELITS DE CHASSE. — Jules Sarrazin, plaisonnier et Henri Dauphin, tailleur de pierres ont été vus par le garde-chasse Lefebvre au moment où ils relevaient des collets dans un champ à proximité de la Bravelle.

Procès-verbal leur a été dressé.

ANICHE

La Kermesse Flamande

AU PROFIT DE L'AVIATION MILITAIRE

Le dimanche 2 juin, une grande kermesse organisée par les Associations des Anciens Elèves des Ecoles publiques aura lieu dans la cour de l'Ecole des garçons.

Voici le programme :

A trois heures, Concert par l'Harmonie municipale.

A cinq heures, Ballet Japonais et Ballet des Pastillons par les jeunes gens et jeunes filles.

A six heures, Chants par la Lyre Scolaire.

A sept heures, Exercices d'ensemble par la Société de Gymnastique l'Avenir.

A huit heures, audition par l'Union Orphéonique.

A neuf heures et demie, Cinématographe en plein air.

A dix heures, Illuminations, feux de Bengale et poses plastiques par les pupilles gymnastes.

Cette fête se terminera par un grand bal populaire dans la cour de l'Ecole des Garçons.

Pendant la durée de cette fête, diverses attractions et jeux seront ouverts, tels que : Théâtre Gaignol, dont l'entrée sera gratuite pour les enfants accompagnés de leurs parents. — La Maison du Rire, — Salon des Arts incohérents, — Chansonnettes et Monologues, Peintures et dessins humoristiques, — Les Arènes Athlétiques, — Restaurant du Cuisinier Blanc, avec orchestre permanent, — Théâtre des fils de la Lune, — Les Chanteurs des rues dans leur répertoire, — Jeux de massacre, Kopierre et Gayant, — Jeux d'anneaux encerclé c'est gagné, — Grand tir à la carabine, avec arme de précision, — Comptoirs de vente installés parmi les attractions, et jeux divers.

Pour clôturer la fête, la Grande Loterie des Timbis et Cie avec tombola gratuite, sera tirée à minuit.

Nul doute que cette fête n'obtienne un réel succès.

JEU DE BALLE. — Dimanche, à trois heures du soir, a eu lieu, place Berrioz, le concours de jeu de grosse balle organisé par le camarade Wauquier. Trois parties étaient en présence.

Après plusieurs luttes acharnées de part et d'autres, la partie Tambour et celle de M. Mostenne sont restées victorieuses.

A la dernière lutte, après de nombreuses livrées et d'excellents rechats de Tambour, ce dernier bat la partie Mostenne à six points contre cinq.

Toutefois, tous les joueurs sont à féliciter, si l'on songe que tous les points ont été pris point par point.

On nous annonce un grand concours prochainement. Cette fois, au gant.

PAS-DE-CALAIS

LENS

UN NOYE

On retire du canal de Lens le corps d'un inconnu

Hier, vers deux heures, un passant qui suivait le chemin de halage aperçut un cadavre qui flottait sur l'eau à 50 mètres en aval du pont du chemin de fer. Il prévint M. Dautricourt, qui demeure là tout près, et qui, à l'aide d'une gaffe, attira le cadavre sur la berge.

C'était celui d'un individu dont l'identité n'a pu être établie. Cet homme, qui paraît âgé d'une quarantaine d'années, est de forte corpulence. Voici son signalement :

Taille, 1 m. 75 ; chauve, moustache rousse; vêtu d'un pantalon de toile bleue, d'un caleçon de coton jaune, d'un veston de toile bleue, d'un paletot en velours noir à grosses côtes et à manches de lustrine, il porte des chaussettes grises et des bottines ferrées.

Dans les poches des vêtements on n'a trouvé aucune pièce d'identité.

Le malheureux, dont le corps paraît avoir séjourné une dizaine de jours dans l'eau, était encore porteur de son porte-monnaie, contenant 3 fr. 45, et de sa montre. Il ne porte aucune trace de violence et la mort doit avoir été accidentelle.

Il serait grand temps que le service des ponts-et-chaussées se décide à munir le chemin de halage d'un parapet sérieux. La partie du chemin qui se trouve en face de la rue d'Avion constitue un passage des plus dangereux. Il y a belle lurette que la muraille provisoire est tombée en ruines. A cet endroit, le canal offre un précipice beaucoup devant les pas de ceux qui passent là le soir.

Voilà deux noyés que l'on retire de l'eau en moins de quinze jours en face de ce fatal passage.

Attend-on qu'un ingénieur des ponts soit tombé dans le jas pour faire le nécessaire ?

LOOS-EN-GOHELLE

AGRESSION. — Après boire, un Autrichien, Jean Prstec, alla se coucher dans un fossé le long de la route de Béthune. Quand il s'éveilla, il était sans doute de mauvaise humeur, car, avisant un ouvrier qui passait paisiblement sur la route, il se jeta sur lui et lui administra un formidable coup de poing qui mit la mâchoire du malheureux knock-out en moins de temps qu'il ne faut pour le dire.

La gendarmerie, informée, a dressé procès-verbal et l'a mis à la disposition du parquet.

LE MECHANT VOISIN. — M. Gabriel Raymond, qui demeure rue du Moulin de la Bastille, alla chez son voisin, M. Alphonse Descamps, pour lui demander s'il était vrai qu'il avait médit de lui. L'explication fut plutôt orageuse, car au bout d'un instant Raymond sortait de la maison en traînant Mme Descamps par les cheveux. Une fois dehors, il lui bourra les côtes à coups de pied. M. Descamps, qui s'était précipité au secours de sa femme, reçut un terrible horion sur le nez et dut rentrer précipitamment en retraite pour éviter la sombre raclée.

Raymond, qui a une façon un peu trop spéciale de discuter, a fait l'objet d'un procès-verbal.

LAGUISSERIE

DANGEREUX IVROGNE. — Auguste Vandembulcke, ouvrier mécanicien, demeurant à l'Alouette, est un peu la terreur du quartier. Passe encore quand il est à jeun ; mais malheureusement, il lui arrive trop souvent de boire et alors, quand il est ivre, il devient dangereux.

Dimanche, en proie aux délires de fureur alcoolique, il menaçait de l'opinion, mis l'épouvante dans le quartier. Il l'obligeait dont il était le propriétaire, à quitter sa boutique. Armé d'un couteau, il courait même d'en tuer M. Lebarbier, un ouvrier mécanicien, Joseph Rover, demeurant rue de Wattrelos, et sa femme, heureusement, Mme Vandembulcke avait, de ce fait, craint comme le jeune Raymond, un sérieux avertissement qui n'a pas tardé, puisque, le lendemain de se trouver dans les mêmes cas.

Un autre, samedi dernier, un peu après onze heures, deux hommes s'étant rencontrés, Vandembulcke voulut faire un mauvais coup à Rover. Après avoir essayé de le frapper, sans le blessant d'une scie, il l'empoigna par les parties génitales et lui déchira son pantalon. Il était, sans doute, mis l'ouvrier mécanicien à mal, si des personnes intervenant n'avaient mis un terme à la scène.

Vandembulcke sera poursuivi. Espérons qu'une fois pour toutes on mettra à la raison ce personnage dangereux.

CARVIN

PINCES. — La gendarmerie a dressé procès-verbal à plusieurs tenanciers de jeux de hasard dont le marchand a été saisi.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 28 mai

LES DANGERS DE L'IVR